



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2020

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	6
Evolution des marchés financiers	7
Bilan.....	10
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels 2020	15
I Bases et organisation	15
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	18
III Mode de réalisation du but	18
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	18
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	19
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements	22
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	25
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	27
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	27
X Evénements survenus après la clôture du bilan	27
Rapport de l'organe de révision	28
Mentions obligatoires	30

Rapport annuel de la gérance

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la pandémie de coronavirus. Outre les marchés financiers, qui ont été secoués par de fortes turbulences, les normes sociales jusqu'alors en vigueur ont été mises à rude épreuve. La cohabitation et la collaboration ont évolué, dans la sphère privée comme professionnelle.

Durant le confinement partiel également, les employeurs et les salariés des entreprises affiliées ont continué de bénéficier du conseil et du suivi complets de Swiss Life. En raison des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de distanciation, les communications par téléphone, e-mail ou visioconférence ont été privilégiées.

Le conseil de fondation

Les conséquences économiques de la propagation du coronavirus (Covid-19) ont également été discutées au sein du conseil de fondation. Suite à la décision du Conseil fédéral du 20 mars 2020, un report temporaire et sans intérêts du paiement des cotisations aux assurances sociales (AVS/AI/APG/AC) a été autorisé. En vue de soutenir les entreprises affiliées, le conseil de fondation a discuté d'éventuelles mesures pouvant être prises concernant les cotisations de caisse de pensions, et a accordé temporairement, par décision du 24 mars 2020, un report sans intérêts du paiement de l'ensemble des créances de cotisations dues. Cette mesure a permis aux clients d'adapter le paiement de leurs cotisations à leurs liquidités disponibles, sans frais supplémentaires. En outre, les mesures d'encaissement telles que les mises en demeure et les poursuites ont été provisoirement suspendues.

Le 5 mai 2020, le conseil de fondation a tenu sa réunion ordinaire, durant laquelle le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2019 ont été approuvés. Dans le cadre de sa deuxième réunion ordinaire, le 3 novembre, le conseil de fondation a approuvé l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) ainsi que le rapport sur l'environnement de contrôle. Le conseil de fondation avait également décidé, sur recommandation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, de faire passer le taux d'intérêt technique à 1,50%. Le taux d'intérêt de projection (déterminant pour l'avoir de vieillesse final et la rente de vieillesse projetés) pour 2021 a également été fixé à 1,50%. Dans le même temps, le conseil de fondation a fixé le taux d'intérêt enveloppant définitif pour la rémunération des capitaux de prévoyance à 1,00% pour l'année 2020. Les réserves de fluctuation de valeurs n'ont pas encore atteint leur niveau cible, et les provisions techniques doivent encore être constituées. C'est pourquoi le taux d'intérêt provisoire pour l'année 2021 a été fixé de manière enveloppante à hauteur du taux d'intérêt minimal LPP.

Le conseil de fondation s'était en outre penché sur la mise en œuvre du maintien de l'assurance «pour les chômeurs âgés» selon l'art. 47a LPP. En application de ce nouvel article, les assurés qui cessent d'être assujettis à l'assurance obligatoire après l'âge de 58 ans en raison de la dissolution de leurs rapports de travail par l'employeur peuvent demander le maintien facultatif de leur assurance. Dans ce contexte, la gérance a été chargée de définir concrètement les modalités de ce maintien selon l'art. 47a LPP dans le règlement de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2021.

Investissement responsable

Une réflexion responsable et sur le long terme est l'un des principes de base du placement des avoirs de prévoyance des assurés. Le conseil de fondation est conscient de sa responsabilité particulière à cet égard. Par conséquent, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères ESG, « Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans les décisions de placement, dans le cadre d'un processus structuré avec contrôle des risques. Le conseil de fondation considère l'investissement responsable comme partie intégrante de son devoir de diligence et d'une gestion globale des risques. Notre politique de placement vise à générer des rendements stables à long terme pour nos assurés.

Le contexte légal en 2020

Nous connaissons désormais la proposition de réforme du Conseil fédéral et ses grands éléments en vue de stabiliser progressivement le deuxième pilier. Il est proposé d'abaisser le taux de conversion minimum à 6,0% en une fois, de le réexaminer périodiquement et d'introduire une contribution au financement de la garantie de conversion en rentes. Une réduction prévue du montant de coordination et une adaptation des bonifications de vieillesse sont nécessaires pour que la baisse du taux de conversion minimum ne se traduise pas à long terme par une réduction des prestations du deuxième pilier, et donc par une baisse des rentes.

L'objectif de la réforme doit être de réduire fortement la redistribution des assurés actifs vers les retraités. Malgré tout, le niveau des rentes des personnes concernées doit être maintenu. Des mesures de compensation appropriées sont donc aussi nécessaires pour la génération de transition concernée. Cela vaut notamment pour les personnes auxquelles l'abaissement du taux de conversion minimum ne laisse plus assez de temps pour se constituer un avoir de vieillesse suffisant en vue de maintenir le niveau actuel des rentes.

Le contexte économique

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'émergence du Covid-19 de pandémie. Vers la fin du premier trimestre 2020, les appels au respect de mesures d'hygiène et de distanciation strictes ainsi que l'interdiction des manifestations de grande ampleur ont entraîné un effondrement de l'économie en Europe. Le climat d'incertitude s'est également emparé des marchés des actions. La nature particulière de la crise a permis aux autorités de réagir suffisamment tôt par d'importantes mesures de politique monétaire et fiscale. Mais malgré toutes ces mesures, le choc de l'offre a entraîné la plus grave récession économique mondiale depuis des décennies. L'assouplissement progressif des mesures d'endiguement a permis d'amorcer une reprise en Europe à partir de la mi-mai. Cette évolution, conjuguée au «filet de sécurité» tendu par les politiques monétaire et fiscale, a entraîné un fort redressement sur les marchés des actions. Avec la mise au point réussie de vaccins, l'année s'est étonnamment bien terminée pour les actions.

La quasi-totalité des classes d'actifs ont profité de la politique fiscale et monétaire fortement expansive. Pour les groupes de placement en obligations, l'exercice sous revue s'est soldé par une performance allant de 1,2 à 7,2%. Les groupes de placement en actions ont progressé de 2,6% (valeurs standard suisses) à un taux exceptionnel de 22,4% (actions des pays émergents). Dans les véhicules de placement immobiliers basés sur la VNI, les plus-values au 31 décembre 2020 ont été comprises entre 1,9 et 4,3%, tandis que les véhicules immobiliers cotés affichaient un rendement de 10,4%. La seule classe d'actifs à afficher une perte a été celle des placements en infrastructures, en recul de 3,2%.

Marche des affaires

En 2020 également, malgré un environnement adverse, la fondation a enregistré une croissance nette et réjouissante. La somme des actifs de prévoyance sous gestion se monte à environ 4 milliards de francs. Cela montre que la solution de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier répond aux besoins d'une organisation prévoyante et flexible de la prévoyance professionnelle. La croissance permet d'améliorer encore la capacité de risque déjà très élevée, ce qui garantit la sécurité à long terme. En comparaison transversale du marché, la composition structurelle de la fondation est excellente. Celle-ci se caractérise par le faible âge moyen des assurés (environ 40 ans), le nombre infime de reprises de bénéficiaires de rentes et le taux de moins de 1% de bénéficiaires de rentes de vieillesse dans l'effectif. Fin 2020, le degré de couverture s'élevait à 104,50%.



Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)

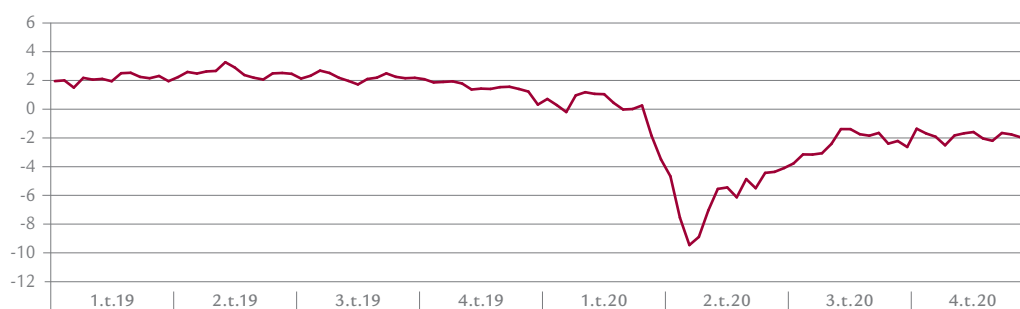


Informations sur le marché

Contexte économique

Le 8 janvier 2020, le journal *Neue Zürcher Zeitung* se faisait pour la première fois l'écho d'une mystérieuse maladie pulmonaire en Chine. Aujourd'hui, nous savons que cela annonçait une crise sanitaire mondiale et la plus grave récession depuis des décennies. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qualifiait de pandémie l'épidémie de Covid-19. Vers la fin du premier trimestre, les appels au respect de mesures d'hygiène et de distanciation strictes ainsi que l'interdiction de grands événements faisaient chuter l'activité économique en Europe. L'inquiétude s'est aussi emparée des marchés des actions. La nature particulière de la crise a permis aux autorités de réagir tôt via de solides mesures de politique monétaire et fiscale. En mars, la banque centrale américaine a ainsi procédé à de nouvelles baisses de taux, et annoncé de nouveaux achats d'emprunts. Le même mois, le Congrès américain s'accordait, par-delà ses clivages internes, sur un vaste plan de relance. En Suisse aussi, de larges mesures fiscales ont été prises pour soutenir les entreprises rencontrant des problèmes de liquidités. Mesure à plus long terme, un fonds de 750 milliards d'euros pour la reconstruction a été adopté par l'UE en juillet. Malgré tous ces gestes, le choc de l'offre sur l'économie mondiale a entraîné la plus grande récession de ces dernières décennies. Avec l'assouplissement progressif des mesures d'endiguement, la dynamique économique s'est redressée en Europe à partir de la mi-mai. Couplée au filet de sécurité formé par la politique monétaire et fiscale, cette évolution a entraîné une forte reprise sur les marchés des actions. Lorsqu'il est apparu, en novembre, qu'une deuxième vague avait atteint l'Europe, de vastes pans de l'économie ont de nouveau dû ralentir leurs activités. Malgré la nette dégradation de la situation épidémiologique, il est rapidement apparu que le préjudice économique des mesures d'endiguement serait moindre qu'entre février et mai 2020. Trois raisons l'expliquent: on sait depuis le printemps que les politiques monétaire et fiscale feront tout pour écarter le risque d'une crise financière. De plus, les chaînes d'approvisionnement internationales restent intactes, permettant un maintien de la production industrielle. Troisièmement, l'industrie manufacturière européenne a pu profiter de la demande croissante venant d'Asie et d'Amérique. C'est ce qu'a confirmé en novembre et décembre la robustesse étonnante des indices des directeurs d'achat industriels. Conséquence de la pandémie, des séries de données à haute fréquence sont désormais publiées sur l'évolution conjoncturelle. Pour la Suisse, elles confirment que le produit intérieur brut a probablement stagné au dernier trimestre, mais ne s'est en aucun cas effondré comme au deuxième trimestre.

Suisse: indice relatif à l'activité économique économique hebdomadaire

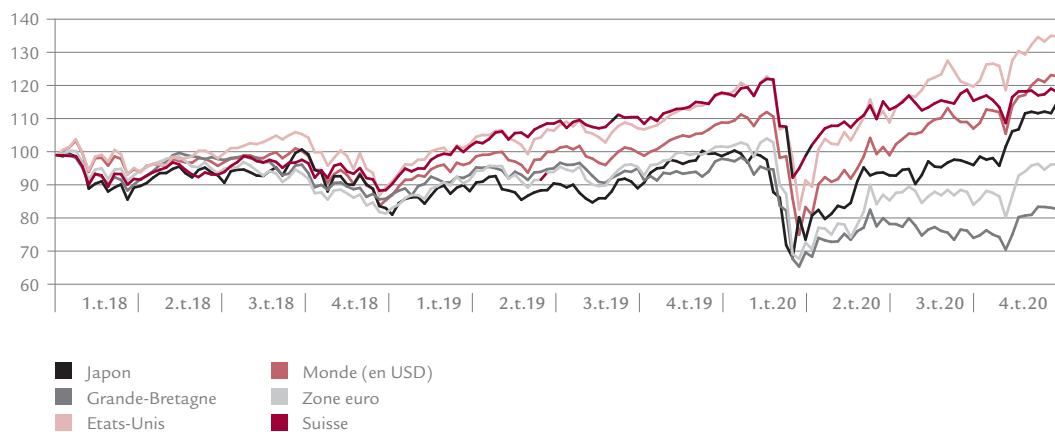


AEH, variation en % par rapport à la même semaine de l'année précédente
Source: SECO

Evolution des marchés financiers

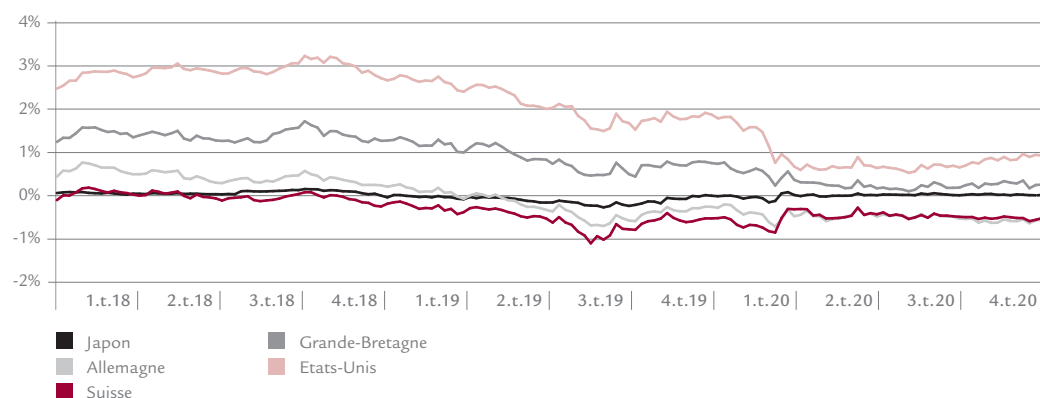
Actions

Le 19 février 2020, la tendance haussière sur les marchés boursiers, presque ininterrompue depuis mars 2009, a été stoppée en raison des signes de plus en plus évidents d'une pandémie. Les principaux indices directeurs ont chuté d'environ 30% sur cette période, et ce jusqu'à la mi-mars. Toutefois, les politiques monétaire et fiscale ayant très rapidement fait face à la crise économique menaçante, les actions se sont nettement redressées dès le deuxième trimestre 2020. L'annonce d'une percée dans la recherche d'un vaccin contre le Covid-19 a entraîné de nouveaux records sur les marchés des actions durant les dernières semaines de l'année.



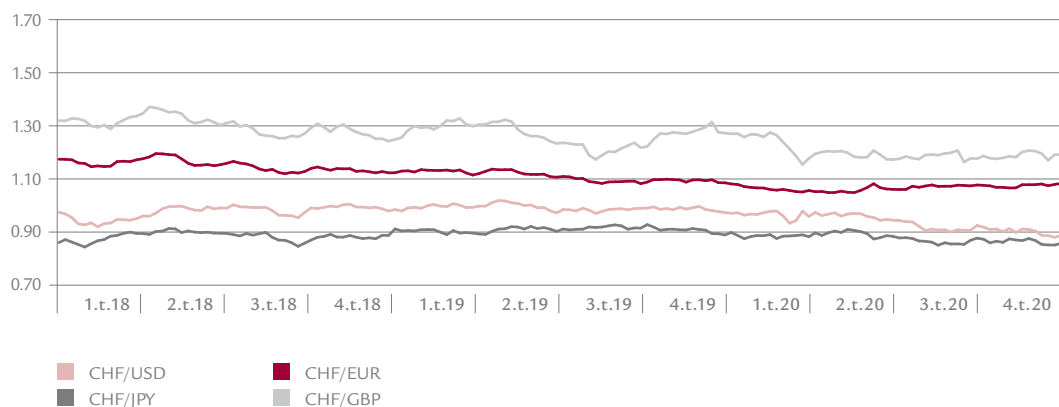
Taux d'intérêt

Au début de la récession provoquée par l'apparition de la pandémie de Covid-19, les rendements des obligations des débiteurs publics ont augmenté dans de nombreux pays, le financement des mesures fiscales mises en œuvre commençant à susciter des doutes. La réaction rapide de la politique monétaire en vue d'accompagner les mesures conjoncturelles prises a stoppé cette évolution dès le deuxième trimestre. En Suisse, les rendements des obligations de la Confédération sont de nouveau tombés en terrain négatif à partir de la mi-avril. Au cours de l'exercice, les banques centrales de Suisse, de la zone euro et des Etats-Unis ont clairement indiqué qu'elles maintiendraient leur politique monétaire ultra-accommodante au cours des prochaines années.



Devises

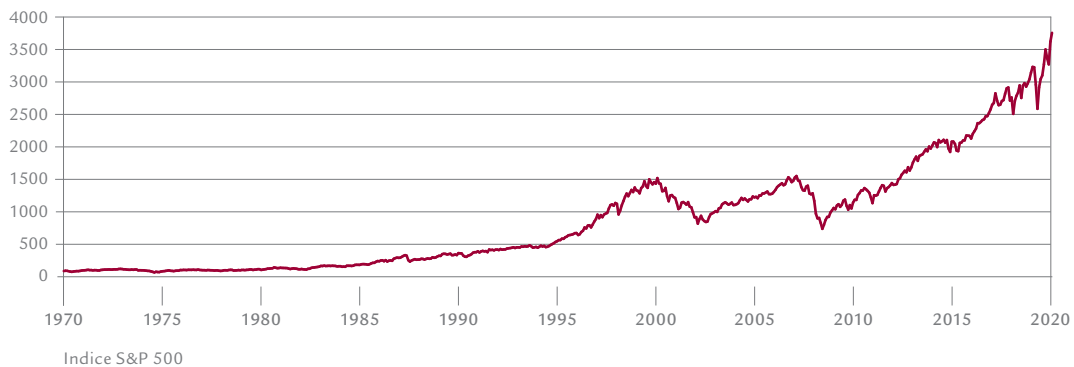
La crise de 2020 a entraîné une nouvelle appréciation du franc suisse. Contrairement à la crise de la dette en Europe, c'est ici le dollar américain qui s'est nettement affaibli en comparaison annuelle. Le 1^{er} octobre 2019, le franc était encore à parité avec le dollar. Un an plus tard, le billet vert ne valait plus que 92 centimes de francs. Il ressort des chiffres de la Banque nationale suisse que celle-ci est intervenue au premier semestre 2020 à hauteur de 90 milliards de francs afin d'éviter une nouvelle appréciation. La stabilisation économique à partir de mai a tout de même contribué à une détente du rapport de change face à l'euro.



Perspectives

Deux événements importants des derniers jours de 2020 annoncent déjà la nouvelle année: la conclusion par l'UE et le Royaume-Uni d'un accord réglant le Brexit et l'abandon par le président américain sortant Donald Trump de son opposition à un plan de relance visant à lutter contre les conséquences de la pandémie. Ces deux événements ont été bien accueillis par les marchés des actions. Le revers temporaire sur la voie de la reprise devrait être surmonté au cours du premier trimestre. Avec le lancement des campagnes de vaccination, 2021 pourrait marquer la fin de la pandémie. En Allemagne, la coalition au pouvoir a donc tout intérêt à maintenir sa politique fiscale généreuse jusqu'aux nouvelles élections de septembre. Les banques centrales assurent aussi qu'elles maintiendront leur politique monétaire ultra-accommodante. Selon les estimations, le produit intérieur brut de la Suisse devrait retrouver son niveau d'avant crise au second semestre 2021. Tout revers dans la campagne de vaccination, nouvelle aggravation de l'épidémie due à des mutations du virus ou nouvel embrasement de la pandémie en Asie entraînerait un grave déficit économique. Mais même dans l'hypothèse favorable d'une reprise économique soutenue, les effets à retardement de la récession se feront ressentir. En Suisse, nous tablons sur un taux de chômage en hausse à 4% au premier semestre. Le nombre de faillites d'entreprises et de cessations d'activités devrait aussi fortement augmenter.

Record historique pour le marché américain des actions



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
ACTIFS			
Liquidités		92 940 188	40 212 845
Créances envers les assureurs précédents		5 513 131	6 827 714
Autres créances		184 228	504 293
Créances envers les sociétés de l'employeur		61 344 683	50 857 219
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		159 982 230	98 402 072
Titres	VI.3	3 926 845 023	3 071 049 814
TOTAL TITRES		3 926 845 023	3 071 049 814
Comptes de régularisation – actif		9 874 864	7 882 938
TOTAL PLACEMENTS		4 096 702 118	3 177 334 824
TOTAL ACTIFS		4 096 702 118	3 177 334 824

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
PASSIFS			
Prestations non encore versées		57 653 010	44 808 760
Engagements envers Swiss Life SA		15 836 869	7 291 785
Autres engagements		17 815 163	13 574 107
TOTAL ENGAGEMENTS		91 305 043	65 674 652
Compte de régularisation – passif	VII.1	53 992 197	53 448 889
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		53 992 197	53 448 889
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	43 953 784	37 953 426
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		43 953 784	37 953 426
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	3 362 050 990	2 680 522 902
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	271 959 900	176 893 500
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		6 799 000	3 537 900
Provision pour pertes sur les retraites		73 744 200	51 362 900
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		3 714 554 090	2 912 317 202
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	12 922 499	12 235 627
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		12 922 499	12 235 627
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	179 974 504	95 705 028
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		179 974 504	95 705 028
Capital de la fondation		-	-
Report de l'exercice précédent		-	-51 637 105
Excédent des produits / Excédent des charges		-	51 637 105
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		-	-
TOTAL PASSIFS		4 096 702 118	3 177 334 824

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		148 624 625	117 734 248
Cotisations Employeur		186 420 272	145 945 159
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-42 304	-214 565
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-11 568 840	-7 997 746
TOTAL COTISATIONS		323 433 753	255 467 096
Versements uniques et rachats		39 205 202	33 922 874
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	19 933 354	17 231 160
Subsides Fonds de garantie		1 520 764	956 492
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		384 093 073	307 577 622
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		838 968 807	1 178 867 445
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		283 983	15 962 938
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		12 788 840	25 582 779
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	6 070 243	13 370 689
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		3 044 757	3 968 230
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		861 156 630	1 237 752 081
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 245 249 703	1 545 329 703
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-11 848 747	-7 589 293
Rentes de conjoint		-370 460	-273 209
Rentes pour enfants de personne retraitée		-392 827	-283 944
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-5 736 412	-4 579 762
Prestations en capital à la retraite		-52 121 804	-38 944 769
Prestations en capital en cas de décès		-1 260 699	-1 413 544
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-14 435 412	-7 044 778
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-86 166 360	-60 129 299
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-341 902 657	-240 725 099
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-23 922 479	-18 982 462
Versements anticipés EPL/divorce		-16 760 002	-12 602 877
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	VI.10	-645 754	-1 339 682
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-2 364 156	-417 737
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-385 595 049	-274 067 857
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-471 761 408	-334 197 156

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	525 489 652	369 962 999
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-1 175 565 915	-1 450 080 252
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-95 066 400	-80 392 400
Dissolution de provisions techniques	V.4	-	-
Constitution de provisions techniques	V.5	-25 642 400	-27 299 700
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-30 235 276	-24 013 891
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	5 448 460	11 250 264
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-6 164 174	-13 770 823
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	13 969 148	8 433 685
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-19 969 506	-17 249 362
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-807 736 412	-1 223 159 481
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		188 089	102 985
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		5 795 969	4 635 364
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		14 924 535	7 286 883
Versement pour le renchérissement des rentes de risque de Swiss Life SA		80 536	32 500
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		4 735 112	3 502 674
Exonération des cotisations de la prime de risque		290 677	212 115
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		180 786	144 990
Part aux bénéfices d'assurance		9 347 618	7 376 439
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		35 543 322	23 293 951
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de renchérissement		-484 875	-388 205
Prime de risque		-46 001 145	-36 853 237
Prime pour frais de gestion	VII.3	-13 162 726	-10 737 936
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-12 788 840	-25 582 779
Versement du capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		-7 279 155	-
Versement Renchérissement des rentes de risque à Swiss Life SA		-80 536	-32 500
Cotisations au Fonds de garantie		-1 617 385	-852 457
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-1 573 722	-1 090 923
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-82 988 382	-75 538 037
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-81 693 177	-64 271 021
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		3 965	3 967
Perte réalisée euro		-	-
Bénéfice latent euro		987 185	2 704 723
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		655 406	762 980
Produits des intérêts sur prestations		271 709	324 332
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	191 934 692	229 190 121
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		193 852 958	232 986 123

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-19 545	-18 105
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-192 373	-254 097
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	-513	-11 768
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	-	0
Charges d'intérêts sur prestations		-954 099	-699 337
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-1 166 530	-983 306
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-19 956 794	-15 206 843
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		172 729 634	216 795 974
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		723 608	636 573
Autres produits		448 359	630 553
TOTAL AUTRES PRODUITS		1 171 967	1 267 126
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-7 823 004	-6 304 361
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-71 295	-107 983
Autorités de surveillance		-44 647	-37 602
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-7 938 946	-6 449 946
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-6 766 980	-5 182 820
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		84 269 477	147 342 133
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-84 269 477	-95 705 028
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-84 269 477	-95 705 028
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		-	51 637 105

Annexe aux comptes annuels 2020

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro ZH001442. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlementsspécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.07.2011
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	31.12.2018
Règlement de placement	01.01.2018

Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Règlement de prévoyance	01.01.2020
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	02.10.2019
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich, vice-présidente
 Marianne Engel-Ducret, Oppliger Söhne AG, Neuenegg
 Gerhard Bieler, Bringhen SA, Viège

Représentants de l'employeur

Gregor Stücheli, Inventx SA, Coire, président
 Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik SA, Berne
 Markus Engel, Müller Gleisbau AG, Frauenfeld

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Droit de signature

Le président, la vice-présidente ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Partie contractante : Libera SA, Zurich

Experte exécutante : Kate Kristovic

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, responsable du mandat : Claudio Notter

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2020, 7213 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 5746 l'année précédente), 321 contrats ayant été dissous et 1788 conclus au cours de l'exercice 2020.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2020	31.12.2019
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	34 244	22 665
Augmentation	22 471	23 566
Diminution	-14 404	-11 987
ETAT AU 31.12.	42 311	34 244
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	410	248
Augmentation	204	162
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	614	410
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	46	28
Augmentation	17	18
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	63	46
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	699	381
Augmentation	594	585
Diminution	-402	-267
ETAT AU 31.12.	891	699

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2020	2019
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	2 680 522 902	1 577 947 995
Bonifications de vieillesse	282 607 452	221 452 683
Rachats	39 205 202	33 922 874
Prestations d'entrée PLP	838 968 807	1 178 867 445
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	4 024 795	9 049 327
Constitution Entrée de contrat	655 256	309 720
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	30 235 276	24 013 891
Remboursement EPL / divorce	3 044 757	3 968 230
TOTAL AUGMENTATIONS	1 198 741 545	1 471 584 170
Versements anticipés EPL/divorce	16 760 002	12 602 877
Prestations en capital à la retraite	52 121 804	38 944 769
Prestations en capital en cas de décès	1 260 699	1 413 544
Prestations dissoutes non encore versées	1 216 549	1 556 237
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	80 377 541	55 430 853
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	23 922 479	18 982 462
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	341 554 384	240 078 521
TOTAL DIMINUTIONS	517 213 457	369 009 263
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	3 362 050 990	2 680 522 902

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2020	2019
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	176 893 500	96 501 100
Augmentation due à la reprise de contrats	283 983	15 962 938
Augmentation en raison de mises en retraite	80 377 541	55 430 853
Augmentation Réévaluation	14 404 876	8 998 609
TOTAL AUGMENTATIONS	95 066 400	80 392 400
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	271 959 900	176 893 500

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2020	2019
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	1 833 908 143	1 477 778 480

V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2020	2019
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	3 537 900	1 447 500
Augmentation	3 261 100	2 090 400
TOTAL AUGMENTATIONS	3 261 100	2 090 400
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	6 799 000	3 537 900

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2020	2019
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	51 362 900	26 153 600
Augmentation	22 381 300	25 209 300
TOTAL AUGMENTATIONS	22 381 300	25 209 300
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.	73 744 200	51 362 900

V.6 Explication relative aux actifs et aux passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2020	2019
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	65 754 548	33 868 939
Augmentation	26 593 737	35 973 534
Diminution	6 008 320	4 087 925
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.	86 339 965	65 754 548

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 31 décembre 2019, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- le taux d'intérêt technique est considéré comme plutôt trop élevé et les bases actuarielles utilisées sont adéquates;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque pour la stabilité financière à long terme de la fondation est moyen;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2015 avec table périodique 2016 et un taux d'intérêt technique de 1,50% (exercice précédent: 1,75%) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux de 1,00% en 2020. Les engagements en termes de rentes repris d'autres institutions de prévoyance sont évalués avec un taux d'intérêt technique de 0,5%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF	31.12.2020	31.12.2019
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	4 096 702 118	3 177 334 824
- Prestations non encore versées	-57 653 010	-44 808 760
- Autres engagements	-17 815 163	-13 574 107
- Engagements envers Swiss Life SA	-15 836 869	-7 291 785
- Compte de régularisation passif	-53 992 197	-53 448 889
- Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-43 953 784	-37 953 426
- Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-12 922 499	-12 235 627
- Actifs provenant du de contrat d'assurance	86 339 964	65 754 547
	-115 833 559	-103 558 047
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	3 980 868 559	3 073 776 778
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3 362 050 990	2 680 522 902
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	271 959 900	176 893 500
- Provision pour le risque de longévité	6 799 000	3 537 900
- Provision pour pertes sur les retraites	73 744 200	51 362 900
- Passifs provenant du contrat d'assurance	86 339 964	65 754 547
	3 800 894 054	2 978 071 749
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	3 800 894 054	2 978 071 749
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	95 705 028	-
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	84 269 477	95 705 028
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	179 974 505	95 705 028
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	104,74%	103,21%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2020	2019
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	12 235 627	9 701 380
Versements en cas de reprise de contrats	6 070 243	13 370 689
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	89 115	400 022
Intérêts des fonds libres	513	11 768
TOTAL AUGMENTATIONS	6 159 872	13 782 479
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	411 753	-
Utilisation pour dissolution de contrats	645 754	1 339 682
Utilisation pour augmentation de prestation	348 274	9 049 328
Utilisation pour constitution d'avoirs de vieillesse	4 024 915	644 657
Utilisation pour paiement de cotisations	42 304	214 566
TOTAL DIMINUTIONS	5 473 000	11 248 232
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	12 922 499	12 235 627

V.11 Résultat 2020, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 9,5% du capital de prévoyance.

En CHF		2020
VALEURS COMPTABLES		
Capitaux de prévoyance		
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3 362 050 990	-
- Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	271 959 900	-
- Provision pour le risque de longévité	6 799 000	-
- Provision pour pertes sur les retraites	73 744 200	-
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		3 714 554 090
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	9,50%	352 882 639
- Total réserves de fluctuation de valeurs au 31.12.2020	4,85%	179 974 504
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		172 908 134

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} janvier 2018)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2020	Actuellement	Delta	31.12.2019
Actions Swiss Life					2 426 974	0,06%	0,06%	1 550 674
Liquidités	0,0%	1,0%	10,0%		92 940 188	2,31%	1,31%	40 212 845
Obligations suisses en CHF	0,0%	4,5%	10,0%		126 645 800	3,15%	-1,35%	108 080 980
Obligations Etranger (couvertes en CHF)	12,0%	29,5%	51,0%		1 478 024 011	36,77%	7,27%	1 189 760 186
Actions Suisse	0,0%	4,0%	8,0%		134 758 710	3,35%	-0,65%	104 002 123
Actions Etranger	10,0%	19,0%	34,0%		868 139 034	21,60%	2,60%	661 017 911
Immobilier Suisse	6,0%	15,0%	32,0%	30,0%	622 582 710	15,49%	0,49%	478 070 190
Immobilier Etranger		9,5%		10,0%	254 385 758	6,33%	-3,17%	191 453 226
Placements en infrastructures				10,0%	143 353 169	3,57%	3,57%	96 159 044
Placements alternatifs	5,0%	17,5%	20,0%	15,0%	296 528 858	7,38%	-10,12%	240 955 480
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100,0%			4 019 785 212	100,00%		3 111 262 659
Total		100,0%						
- dont actions	10,0%	23,0%	30,0%	50,0%	1 002 897 744	24,95%	1,95%	765 020 034
- dont monnaies étrangères	0,0%	10,5%	15,0%	30,0%	386 452 869	9,61%	-0,89%	157 286 155
- dont Immobilier	10,0%	24,5%	30,0%	30,0%	765 935 879	19,05%	-5,45%	574 229 235
- dont placements alternatifs	0,0%	17,5%	20,0%	15,0%	296 528 858	7,38%	-10,12%	240 955 480

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2020. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2020.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2020	Actuellement	31.12.2019
Actions Swiss Life	118 540	-9 219	-402 534	-293 213	-0,17%	400 022
Obligations suisses en CHF	-	-54 475	1 182 419	1 127 944	0,65%	3 186 926
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	5 657 697	57 112 274	62 769 971	36,22%	52 266 755
Actions Suisse	-	-69 626	5 449 361	5 379 735	3,10%	22 438 229
Actions Etranger	-	-179 866	61 478 330	61 298 464	35,37%	66 563 975
Immobilier Suisse	8 615 806	717 406	37 172 733	46 505 945	26,84%	56 641 405
Placements alternatifs	3 013 916	-860 468	-5 656 757	-3 503 309	-2,02%	13 507 213
TOTAL PRODUIT DES TITRES	11 748 262	5 201 449	156 335 826	173 285 537	100,00%	215 004 525

Performance nette 4,61% (année précédente: 8,62%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2020
Total des placements aux valeurs du marché	4 019 785 212
dont:	
Placements transparents	4 019 785 212
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2020
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	1 307 638
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	18 649 156
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	19 956 794
En % des placements offrant la transparence des frais	0,50%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF	2020	2019
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	37 953 426	29 137 749
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	19 933 354	17 231 160
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	-	-
TOTAL AUGMENTATIONS	19 933 354	17 231 160
Utilisation pour paiement de cotisations	11 568 840	7 997 746
Utilisation pour dissolution de contrats	2 364 156	417 737
TOTAL DIMINUTIONS	13 932 996	8 415 482
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	43 953 784	37 953 426

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life SA est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

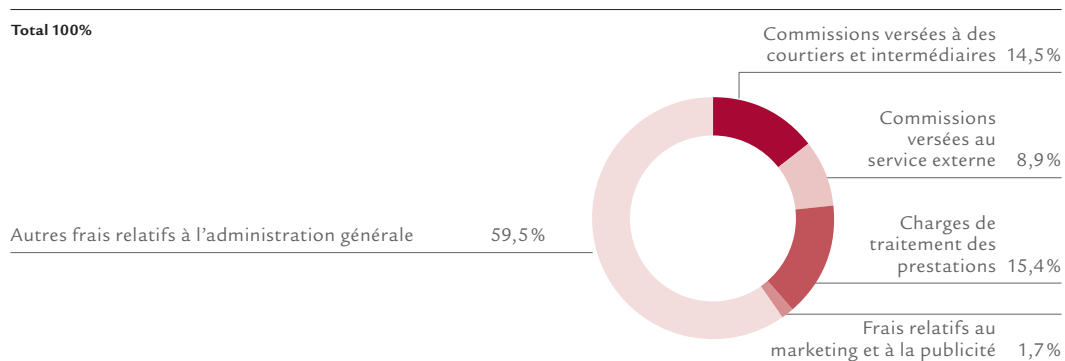
Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'experte en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:



Source: Compte d'exploitation 2020 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2019. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2020.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Au 31 décembre 2020, la fondation présentait un degré de couverture de 104,7% (année précédente: 103,21%).

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 17 mai 2021

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Gregor Stücheli
Président

Ivy Klein
Représentante de la gérante

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life

pour le 2e pilier

Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier (pages 11 à 28), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michel Weidmann
Expert-réviseur

Zurich, le 17 mai 2021

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2021

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*